

## ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N° 191001-ARR-01

portant mise à l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme d'Argenton-sur-Creuse

Le Président de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse ;

Vu les articles L.151-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu la délibération du conseil municipal d'Argenton-sur-Creuse en date du 25 mars 2016 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme soumis à évaluation environnementale et définissant les modalités de concertation ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Argenton-sur-Creuse et de la Communauté de Communes du Pays d'Eguzon-Val de Creuse au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu la délibération du conseil municipal d'Argenton-sur-Creuse en date du 16 décembre 2016 sollicitant la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse pour achever la procédure de révision de son Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du 2 février 2017 par laquelle le conseil communautaire a décidé d'accéder à la demande de la Commune d'Argenton en achevant la procédure de révision engagée par la commune d'Argenton-sur-Creuse ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20 juin 2018 faisant état d'un premier débat relatif aux orientations générales et aux objectifs chiffrés du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 février 2019 faisant état d'un second débat relatif aux orientations générales et aux objectifs chiffrés du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;

Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse

BP 119 - 36200 Argenton-sur-Creuse

Tel : 02 54 01 09 00 - Fax : 02 54 01 09 08

info@cc-valleedelacreuse.fr

REÇU EN PREFECTURE

Le 01/10/2019

Application agréée E-legalite.com

EP-036-200068872-20191001-191001-ARR

LE BERRY  
À L'ÉTAT PUR

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse en date du 27 juin 2019 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme d'Argenton-sur-Creuse et tirant le bilan provisoire de la concertation ;

Vu les avis des personnes publiques associées (PPA) émis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme d'Argenton-sur-Creuse arrêté le 27 juin 2019 ;

Vu les pièces du dossier composant le projet de Plan Local d'Urbanisme d'Argenton-sur-Creuse soumis à enquête publique ;

Vu l'ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Limoges désignant M. Bernard GAUDRON, en qualité de commissaire enquêteur ;

## ARRÊTE :

### Article 1<sup>er</sup> :

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme d'Argenton-sur-Creuse pour une durée de 30 jours, à compter du 22 Octobre 2019 jusqu'au 22 Novembre 2019 inclus. Toute information peut être demandée auprès de Monsieur Vincent MILLAN, Président de la Communauté de Communes.

### Article 2 :

M. Bernard GAUDRON a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le président du Tribunal administratif de Limoges.

### Article 3 :

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront disponibles en mairie d'Argenton-sur-Creuse aux jours et heures habituels d'ouverture. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête. Les pièces du dossier sont également mises à la disposition du public, pour information, sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse : [www.lavalleedelacreuse.fr](http://www.lavalleedelacreuse.fr). Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique au siège de la Communauté de Communes, 8 rue du Gaz à Argenton-sur-Creuse aux jours et heures habituels d'ouverture.

### Article 4 :

Le public pourra adresser ses observations écrites, par voie postale ou par voie électronique à l'adresse mail [argenton.plu.sda@gmail.com](mailto:argenton.plu.sda@gmail.com), au commissaire enquêteur en mairie d'Argenton-sur-Creuse.

### Article 5 :

Le commissaire enquêteur recevra en mairie pour 5 permanences :

- Le 22 Octobre 2019, de 9 heures à 11 heures 30, en mairie d'Argenton-sur-Creuse
- Le 30 Octobre 2019, de 14 heures à 17 heures, en mairie d'Argenton-sur-Creuse
- Le 7 Novembre 2019, de 9 heures à 11 heures 30, en mairie d'Argenton-sur-Creuse
- Le 16 Novembre 2019, de 9 heures à 11 heures 30, en mairie d'Argenton-sur-Creuse
- Le 22 Novembre 2019, de 14 heures à 17 heures, en mairie d'Argenton-sur-Creuse

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2019

Application agréée E-legalite.com

EP-036-20068872-20191001-191001\_ARR\_

**Article 6 :**

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1<sup>er</sup>, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Président de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse, le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

**Article 7 :**

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter, pendant un an, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, en mairie d'Argenton-sur-Creuse ou sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse : [www.lavalleedelacreuse.fr](http://www.lavalleedelacreuse.fr).

**Article 8 :**

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du département de l'Indre, à Monsieur le Président du Tribunal administratif de Limoges et à Madame la Directrice de la Direction départementale des territoires de l'Indre.

**Article 9 :**

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, la commune portera à la connaissance du public, par tous moyens appropriés d'affichage, notamment sur les lieux concernés par l'enquête et, selon l'importance et la nature du projet, de presse écrite ou de communication audiovisuelle, l'objet de l'enquête, les noms et qualités du commissaire enquêteur, la date d'ouverture, le lieu de l'enquête et la durée de celle-ci.

Argenton, le 1<sup>er</sup> octobre 2019  
Le Président  
Vincent MILLAN



---

Le Président :  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Acte transmis en préfecture le 1<sup>er</sup> octobre 2019  
Et publié le 1<sup>er</sup> octobre 2019



REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2019

Application agréée E-legalite.com

\_EP-036-200068872-20191001-191001\_ARR\_